

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 21 Octobre 2010

Question n° 3

OBJET : Projet d'échange d'emplacements de stationnement avec le SICESS et le Centre Hospitalier des Quatre Villes

Service instructeur : Direction Générale des services
Secrétariat des travaux du Conseil Municipal

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

La Ville de Sèvres est actuellement propriétaire de soixante places au sein du parking Gallardon situé au 119 Grande Rue ainsi que de cinquante-sept places à l'intérieur du parking Chevron, (131 Grande Rue), dont neuf places doubles.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2006, et en application de la déclaration d'intérêt communautaire prononcée par délibération du conseil de la communauté Val de Seine du 23 juin 2005, la gestion de ces deux parkings a été transférée à la communauté d'agglomération Val de Seine puis Grand Paris Seine Ouest depuis le 1^{er} janvier 2010. Leur fonctionnement diffère toutefois légèrement, puisque le parking Chevron est actuellement exploité par la SEMI-SEVRES, conformément au bail signé en 1999, alors que le parking Gallardon est pour sa part intégré dans la délégation de service public qu'a conclu la Communauté d'agglomération avec la société Q-Park à effet du 1^{er} juillet 2009.

De leur côté, le Centre Hospitalier des quatre Villes et le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Sanitaire et Social de Sèvres Chaville et Ville d'Avray (SICESS) possèdent respectivement quatorze et trente places de stationnement au sein du parking Gallardon.

Dans le cadre de la réflexion générale menée sur le stationnement, et afin de constituer un véritable pôle de stationnement d'une centaine de places au niveau de la place Gabriel Péri, nous avons étudié la possibilité d'échanger quarante-quatre des places dont nous disposons au parking Chevron avec les quarante-quatre places appartenant au SICESS et au Centre Hospitalier au parking Gallardon. Cet échange se réaliserait sans soule après avis favorable des services fiscaux.

Par délibération de leur conseil d'administration, en date du 17 décembre 2009, le SICESS et le Centre Hospitalier ont tous deux fait part de leur accord de principe sur cet échange. La Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest a également été consultée en tant qu'autorité compétente pour

la gestion des parkings et a fait part de son accord de principe, par délibération du Conseil de communauté du 30 septembre 2010.

Il convient donc aujourd’hui de nous prononcer sur les termes définitifs de l’échange.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable à ce projet d’échange et autoriser le Maire à signer l’ensemble des actes y afférents. »